

## **Ecole Primaire Rivotte - Restructuration - Adoption de l'avant-projet détaillé - Demandes de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération en date du 13 décembre 1993, le Conseil Municipal approuvait le programme de restructuration et rénovation des locaux du primaire au groupe scolaire Rivotte.

Ce programme des travaux est le suivant :

**\* au rez-de-chaussée** : redistribution complète des locaux avec extension de 100 m<sup>2</sup> environ pour la restauration scolaire municipale.

Ce niveau regroupe :

- une salle des maîtres et cabinet médical
- une salle polyvalente de 120 m<sup>2</sup>
- un restaurant scolaire
- un bureau pour le psychologue
- des sanitaires

**\* au 1<sup>er</sup> étage** :

- 3 salles de classes
- 1 bureau de direction
- 1 salle informatique
- des sanitaires + locaux de rangement

**\* au 2<sup>ème</sup> étage** :

- 2 salles de classes
- 1 atelier polyvalent
- 1 bibliothèque - salle de documentation
- des sanitaires + locaux de rangement

De plus, il est prévu de :

- remplacer la totalité des menuiseries extérieures
- ravalier les façades principales
- créer un escalier de secours dans la cour intérieure
- procéder à la réfection complète des installations d'électricité et de chauffage.

Cette étude a été conduite par les services techniques municipaux.

Ces travaux sont estimés à 3 000 000 F TTC (valeur mai 1994).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent projet,
- autoriser M. le Maire à lancer le (ou les) appel(s) d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1994 et suivantes, au chapitre 903.1/232.94010 (service 33000)
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.1/1053.94010 (33000) et en dépenses au chapitre 903.1/232.94010 (33000).
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

**M. ALAUZET :** Je voulais poser une question à M. VUILLEMIN pour savoir où en était le projet d'accueil des enfants de la maternelle Rivotte qui va disparaître. Je n'ai pas d'information à ce sujet-là.

**M. VUILLEMIN :** Cette question a fait l'objet d'une très large consultation avec tous les partenaires concernés, au premier rang desquels bien évidemment les parents d'élèves du secteur et les enseignants. Nous sommes arrivés, et j'en suis très satisfait, à une solution d'attente qui permet de répondre à l'ensemble des demandes de ces partenaires, à savoir l'installation dans les locaux de l'école Victor Hugo pour la rentrée 1994 de cette classe maternelle Rivotte qui va disparaître l'an prochain suite au percement du tunnel sous la Citadelle et la construction du grand rond-point côté Rivotte.

Cela nous permet à nous, Ville, finalement d'obtenir ce que nous voulions depuis le début, à savoir un équilibre entre les deux pôles primaire et maternelle côté Arsenal et côté Rivotte.

Deuxièmement, le fait de maintenir une structure d'accueil Rivotte sur le quartier à proximité de l'école primaire Rivotte permet d'assurer le devenir, le recrutement de celle-ci.

Autre avantage encore, cela permet aux familles du secteur de ne pas avoir des enfants éclatés par exemple entre le site Bersot puisque cela avait été envisagé, le site primaire Rivotte, etc. Donc c'est une excellente solution d'attente qui va nous permettre de poursuivre la réflexion soit sur le site Rivotte, peut-être même sur l'école Rivotte actuellement, en négociant avec la Région puisqu'il faudrait aller côté Hôtel de Région de manière à trouver les mètres carrés nécessaires.

Dans l'immédiat, cette solution donne satisfaction à tout le monde, parents, enseignants, services municipaux et l'Inspection Académique informée y est favorable puisque le poste d'enseignant sera maintenu dans ces conditions-là pour la rentrée 1994.

**M. NACHIN :** Je me réjouis que les bâtiments de l'école Rivotte conservent leur vocation scolaire. Je pense que dans ce secteur, il faut tenir compte de la construction de logements sociaux HLM dans l'ancienne Clinique de la Compassion qui vont certainement amener dans le quartier de nouveaux enfants en âge d'être scolarisés.

**M. JACQUEMIN :** Je voudrais intervenir, puisqu'il s'agit aussi d'une question qui touche la rentrée scolaire prochaine, sur la section « carrières du bâtiment » de l'Ecole d'Art dont vous nous aviez

proposé en janvier dernier la fermeture dans le cadre de la restructuration de cet établissement, pour des questions financières, je crois qu'il y avait une économie escomptée de 500 000 F. J'avais suggéré dans cette assemblée que la Région regarde dans quelles conditions elle pouvait apporter sa contribution à une solution sachant que cette section bâtiment forme des gens qui n'ont aucun problème pour trouver des emplois. Autant on s'interroge souvent sur quelle formation pour quel emploi, là en l'occurrence on sait que ceux qui sont formés dans la section bâtiment de l'Ecole des Beaux-Arts ont un emploi. Donc il était important de sauvegarder cette section. Je crois que le rapprochement est fait avec la Région qui prendra, je pense et je le souhaite vraiment, la décision de financer au maximum dans le cadre de la réglementation actuelle cette formation, mais en tout état de cause quelle que soit sa bonne disposition, elle ne pourra pas aller au-delà de ce qu'elle peut faire et cela ne bouclera pas complètement le budget. Aussi, je voudrais savoir, Monsieur le Maire, ce que vous comptez faire car le temps presse maintenant et il convient d'apporter une solution assez rapidement puisque des jeunes attendent pour leurs inscriptions pour la rentrée prochaine. Il faut donc que vous fassiez un tour de table, un bouclage avec la Région de Franche-Comté, mais la Ville ne peut pas se désengager totalement sinon ce serait la suppression quel que soit l'effort de la Région.

**M. LE MAIRE :** Vous me compliquez la tâche Monsieur le Député. Je sais bien que vous n'êtes pas là pour la simplifier, mais vous m'aviez posé cette question comme question orale en fin de séance. Vous profitez de l'occasion mais comme je souhaitais vous répondre et que nous sommes en séance, je vais donc demander à Marcel FERREOL de répondre très précisément à votre question.

**M. FERREOL :** Vous avez rappelé la démarche et l'engagement que nous avons pris par rapport à cette carrière et c'est vrai que le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts a constitué le dossier et la demande de subvention qui, entre parenthèses, n'est pas de 500 000 F mais de 1 200 000 F. Je crois que c'est le 8 juin que doit se tenir la commission qui va statuer sur cette demande et s'il est vrai que nous avons eu un avis favorable du Conseil Régional, nous attendons la réponse, qui sera décisive, sur la hauteur de la prise en charge de cette section. Pour l'instant nous sommes dans l'attente. J'ai demandé, et je crois que cela a été fait à l'Ecole des Beaux-Arts, que l'on prenne les noms des élèves qui désirent postuler pour cette carrière dans l'attente où l'on trouve évidemment une solution c'est-à-dire le financement et la prise en charge par la Région. Dans ce cas, je pense qu'on aura simplement un recrutement avec un examen qui sera un peu différé. Je rappelle toutefois que dans cette opération, la contribution de la Ville de Besançon consistera en la mise à disposition des locaux ainsi que des services de cette école. Mais la réponse actuellement est dans le camp de la Région et nous attendons vivement la commission du 8 juin.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** Vous avez dû, Monsieur JACQUEMIN, recevoir comme moi les dossiers de la Commission Permanente du 8 juin où sera voté le programme de formation professionnelle 1994-1995. Vous pourrez constater, comme je l'ai fait, qu'il n'y a pas d'inscription pour cette section.

Il me semble que les Conseillers Régionaux de Besançon doivent maintenant faire en sorte que ce soit effectivement inscrit le 8 juin parce que si cela figure dans le programme complémentaire d'octobre, cela va compliquer de façon extrême l'ouverture de cette section.

**M. JACQUEMIN :** Je veux reprendre la parole une deuxième fois pour dire Monsieur le Maire que je pense que la Région fera ce qui est en son pouvoir dans le cadre des taux qui s'attachent à telle et telle formation. Je voulais par mon intervention, attirer l'attention sur le coût global qui est plus élevé que 500 000 F. Les 500 000 F représentaient l'économie que vous recherchiez d'après les dossiers que nous avons. Le coût de la formation est plus élevé mais peu importe. Ceci étant dit, la Région prendra vraisemblablement une orientation positive, mais nous n'arriverons pas pour autant à boucler financièrement le dossier, car ce que doit donner la Région dans ce cadre-là ne boucle pas à

100 % le dossier. C'est la raison pour laquelle je soulève cette question. Il y a là aussi un dossier d'homologation qu'il faudrait que la Ville fasse entériner par l'Etat. J'attire l'attention du Maire de la Ville de Besançon pour que nous ne nous retrouvions pas dans une situation difficile dans un ou deux mois à la veille de la rentrée. Je souhaite qu'on avance dans cette affaire-là car je ne veux pas, si en août ou septembre on s'aperçoit qu'on n'arrive pas à boucler le budget de cette section qu'on rejette la faute sur la Région. C'est un traitement préventif que je souhaite, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Nous attendons la proposition de la Région, ensuite nous aviserons. Mais parallèlement, on va renouveler auprès du Ministère la demande d'homologation.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.